

Compte rendu de la C.A.P. Nationale du 3 juillet 2009 (filiale fiscale)

Agent d'Administration Principal des Impôts de 1^{ère} classe

Tableau d'avancement

La Commission Administrative Paritaire Nationale s'est réunie le vendredi 3 juillet 2009 pour émettre un avis sur le tableau d'avancement.

- 6306 agents figuraient sur la plage d'appel statutaire pour 2009 contre 6739 en 2008.

Les possibilités de promotions pour l'année 2009 s'élèvent à 2081 agents (soit 33%) dont 225 au bénéfice de l'âge.

La date d'effet des nominations est fixée au 1^{er} janvier 2009 ou à la date de réintégration.

Pour 2009, la coupure est un Agent d'Administration Principal des Impôts de 2^{ème} classe au 9^{ème} échelon du 16/05/2008 - noté 15.77 – avec une date d'accès dans la grade au 01/09/1990. A échelon égal, c'est la date de naissance qui fait la coupure : l'agent est né le 26/07/1960.

Un reliquat de 0.20 sera reporté sur 2010.

Capiste « C » F.O.-DGFIP (filiale fiscale)

Annick BAYER

Déclaration liminaire de F.O.-DGFIP

Commission Administrative Paritaire Nationale n°6

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner le projet de tableau d'avancement au grade d'AAP 2^{ème} classe, d'AAP 1^{ère} classe, un avancement qui permettra aux heureux élus de bénéficier de quelques points d'indice supplémentaires.

Dans le cadre de la fusion de nos deux administrations mais aussi dans le cadre de la RGPP, on demande aux agents de faire beaucoup plus d'efforts, sans qu'il ne soit aucunement question de

revalorisation de leur traitement pour tenir compte de leur charge de travail grandissante et de l'évolution de leur technicité, et ce, alors même qu'on annonce des suppressions d'effectifs sans précédent.

Reste la perspective d'un changement de grade dans le cadre de la garantie de carrière et notamment par le biais des tableaux d'avancement.

FODGFIP constate que depuis plusieurs années les fonctionnaires et plus particulièrement les agents de catégorie C à la DGI pâtissent d'une rigueur budgétaire, en effet, les suppressions massives d'emplois dans la catégorie C impactent directement les possibilités d'avancement .


Il est regrettable et inadmissible de constater que l'instauration de contingentement de grade répondant essentiellement à des exigences de restrictions budgétaires, ne permette pas aujourd'hui, une accession automatique au grade supérieur dès que les conditions statutaires sont remplies.

FODGFIP demande la promotion de tous les agents remplissant les conditions statutaires et exige :

- **une réforme profonde de la grille indiciaire profitable à tous**
- **le rattrapage immédiat des pertes de pouvoir d'achat, subis depuis 2000**
- **la mise en place d'une carrière linéaire ainsi que la création pour les agents B et C, d'un grade de fin de carrière à l'instar de ce qui existe pour les seuls agents de la catégorie A.**

L'acceptation de l'ensemble de ces revendications serait la traduction concrète par la DGFIP, de son attachement à une réelle reconnaissance des qualités professionnelles de ses agents, que le Ministre et notre Directeur Général aime tant rappeler et à saluer.

Les élus en CAPN N°6 pour F.O.-DGFIP Filière Fiscale

	BULLETIN D'ADHESION	
	NOM :	PRÉNOM :
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %
	AFFECTATION :	
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)		
Fait à		
le		
(signature)		
→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu		

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques
45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : contact@fo-dgfip.fr

C.P.P.P. (en cours d'instruction) - Imprimé au siège du Syndicat National – Directeur de la publication : Jean Yves BRUN